AUDITORES
INSTITUTO DE CENSORES JURADOS DE CUENTAS DE ESPAÑA

International Affairs

Nº 05 – JUILLET 2026

AUDIT ET ASSURANCE

Réforme de la réglementation en matière d'audit

L'AcE nous indique que la consultation sur la supervision de l'audit va être reportée, car elle souhaite accélérer les travaux relatifs à l'Union de l'épargne et de l'investissement (*Savings and Investment* Union – SIU). Cela ne signifie pas pour autant que la Commission cesse de travailler sur ces questions afin de recueillir des contributions pour son analyse d'impact, qui doit accompagner la proposition.

En ce qui concerne **la proposition relative aux indicateurs de qualité de l'audit** (**AQI**), un commentaire publié sur LinkedIn à propos de la réunion plénière du CEAOB qui s'est tenue le 30 juin indique que les travaux se poursuivent sur ce sujet. De son côté, le ministère des Finances des Pays-Bas a lancé une consultation sur les indicateurs de qualité dans le secteur comptable, à l'instar de l'Irlande, où qui l'a démarré il y a deux mois.

En ce qui concerne la réforme éventuelle du secteur de l'audit, il convient également de souligner **l'adoption par le Parlement européen de la résolution relative au rapport sur la concurrence 2025**, dans laquelle la Commission européenne est instamment invitée à prendre des mesures concernant la concentration sur le marché de l'audit :

« 40. Constate l'existence d'oligopoles dans la fourniture de certains services essentiels pour les acteurs des marchés financiers de l'Union, tels que les agrégateurs de marché et les fournisseurs de connectivité, qui se caractérisent par un nombre limité de prestataires, une grande difficulté lors du passage d'un prestataire à un autre ou un pouvoir de fixation des prix asymétrique au profit du prestataire, ce qui, en fin de compte, fait grimper les coûts pour les investisseurs ; constate en outre que les trois plus grandes agences de notation et les quatre plus grandes entreprises du marché de l'audit détiennent toujours des parts de marché supérieures à 90 % ; invite instamment la Commission à enquêter sur les oligopoles existants et à prendre les mesures appropriées dans l'intérêt de la concurrence au sein de l'Union européenne ; »

Directive relative à la publication d'informations en matière de développement durable

En ce qui concerne les pays où la CSRD est déjà en vigueur : la CNCC en France a publié une note d'information sur laquelle le H2A s'était déjà prononcé concernant les obligations des vérificateurs désignés par les entreprises de la « vague 2 ». En France également, le premier examen d'accès au registre des vérificateurs a été annoncé ; il aura lieu le 16 décembre. Fin juin, le jury a également été désigné.

L'IFAC a publié « **State of play sustainability assurance** » : mise à jour de l'étude de l'IFAC de 2024, qui fait état d'une tendance à l'adoption des SSB émises par l'IASB, des ESRS et des normes d'assurance (75 % des grandes entreprises mondiales) *: « The State of Play : Sustainability Disclosure and Assurance (Six-Year Trends and Analysis, 2019-2024)* ».

Réduction des charges administratives

L'Irlande a pris la relève de Chypre à la présidence de l'Union européenne. Parmi ses priorités figurent notamment :

- La compétitivité, grâce à la simplification et à la priorisation de l'adoption des paquets « Omnibus » en attente ; donner un nouvel élan à l'Union de l'épargne et de l'investissement (SIU ou *Savings and investment Union*) ; la transition énergétique, la coopération commerciale et le renforcement des capacités numériques et de l'IA au sein de l'UE.
- Les valeurs, notamment l'accélération des procédures d'adhésion des pays candidats à l'UE.
- La sécurité/défense.

De son côté, **l'IDW** a publié le document de prise de position intitulé « Débureaucratisation », qui analyse différentes mesures susceptibles de conduire à une réduction de la bureaucratie dans l'affectation des ressources publiques aux différents secteurs économiques, sans se prononcer sur le bien-fondé de ces affectations.

Directive « Omnibus » n° 1

La Finlande a notifié des mesures de transposition à la Commission européenne.

L'AcE assure le suivi de la transposition et, outre les pays mentionnés en juin, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la République tchèque et les Pays-Bas ont déjà présenté des propositions ; toutefois, dans le cas des Pays-Bas, les autorités estiment que, cette transposition devant être adoptée en même temps que la CSRD, il est possible qu'elle ne soit pas publiée en 2026.

En ce qui concerne la **norme de vérification**, dont la présentation à la Commission européenne est prévue pour le 30 septembre, le CEAOB a finalisé ses conclusions sur les principales questions et il est en contact avec l'AcE pour discuter des thèmes clés, qui englobent, outre les questions principales relatives à la double matérialité et à la présentation fidèle, la vérification des informations mises en évidence, les informations requises par la taxonomie, les critères appropriés et la sécurité raisonnable. À la suite de la présentation de la proposition par le CEAOB, la Commission devrait lancer une consultation publique.

Parmi les publications intéressantes sur ce sujet, il convient de citer :

- Étude sur le nombre d'entreprises qui seront concernées par la nouvelle CSRD. Si toutes les filiales sont tenues de rendre compte, on estime que cela concernera un peu plus de 6 000 entreprises dans l'UE ; si les filiales ne sont pas tenues de rendre compte, ce chiffre s'élèvera à environ 4 200. En Espagne, ces chiffres sont respectivement à 580 et 377 (lien vers la publication sur LinkedIn).
- Business Europe indique que 7 entreprises sur 10 font état de coûts élevés ou très élevés liés à la mise en conformité avec la CSRD et la directive sur la transparence des paiements **: « Smart approaches to address regulatory burden of EU social regulations » –Ecorys study for Business Europe**.
- **L'IAASB** publie **les FAQ relatives à la norme ISSA 5000 sur la matérialité**. En savoir plus.

Directive déléguée relative à la taille des entreprises : directive déléguée (UE) 2023/2775.

Nous sommes le seul pays de l'UE à ne pas avoir notifié de mesures d'adoption et la Commission a introduit un recours devant la CJUE, qui est en cours depuis janvier (lien vers la procédure).

Omnibus numérique (Omnibus VII) COM (2025) 836 et 837

À la suite de l'accord conclu en mai, le Parlement a voté en faveur de son adoption et le Conseil a fait de même le 29 juin. On attend désormais sa publication au JOUE. **Intelligence artificielle : le Conseil donne son feu vert définitif à la simplification et à la rationalisation des normes** (lien vers le communiqué de presse du Conseil).

De nouvelles propositions ont récemment été publiées concernant l'IA et, plus particulièrement, la souveraineté européenne :

- **Un nouveau plan pour répondre aux risques et aux opportunités liés à l'IA avancée en matière de cybersécurité.** Ce plan comprend :
 - Le renforcement des capacités afin de consolider l'évaluation par des tiers des capacités et des risques globaux liés à l'IA, et le soutien au rôle régulateur de l'IA Office.
 - L'accès à des modèles avancés d'IA. Une collaboration sera mise en place avec l'Agence européenne de cybersécurité afin de définir un modèle facilitant l'accès structuré aux capacités avancées de l'IA en matière de cybersécurité.
 - Tests d'IA pour la cybersécurité. Une plateforme sécurisée sera mise en place pour tester l'IA dans le domaine de la cybersécurité.
 - Une aide sera apportée aux entités pour faciliter leur transition vers la conformité aux exigences en matière de cybersécurité.
 - Renforcer les capacités européennes en matière d'IA pour la cybersécurité.

Tout cela s'inscrit dans le cadre du **train de mesures sur la souveraineté technologique** », qui comprend deux propositions de réglementation : la loi « Chips 2.0 » et la loi CADA sur le développement de l'IA et du cloud. Les propositions sont ouvertes aux commentaires du public jusqu'au 2 septembre et AcE nous indique qu'elles pourraient présenter un intérêt du point de vue des services d'assurance.

- Proposition de règlement visant à établir un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème du cloud dans le domaine de l'IA en Europe (Cloud and AI Development Act) (lien).
- Chips Act 2.0 (lien).

En matière d'IA et de cabinets d'audit, il convient de souligner la publication du rapport de **l'OICV intitulé «** SupTech : Mapping the Use of Technology in Financial Supervision ».

Nouveau paquet de mesures visant à simplifier la directive sur la déforestation (communiqué de presse).

La période de consultation sur la proposition d'acte délégué et de plan étant désormais close – 4 785 réponses ont été reçues –, on attend désormais l'adoption par la Commission.

Par ailleurs, **de nouvelles initiatives** ont été publiées **dans le domaine de la simplification** :

- **L'AEMF**, **l'AEAPP** et **l'ABE** mènent une consultation sur la simplification du cadre d'information relatif à la taxonomie afin de répondre à des questions spécifiques et à d'autres questions horizontales.
- **L'AEMF** a publié son rapport final sur la simplification des informations relatives aux transactions, traçant ainsi une voie claire vers le principe du « n'informer qu'une seule fois » (communiqué de presse).
- **L'AcE** nous informe qu'une communication de la Commission visant à renforcer la compétitivité du secteur bancaire est attendue le 15 juillet prochain. L'objectif est de réorienter la réglementation bancaire vers une approche davantage axée sur le risque, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le travail des auditeurs.
- **Simplification : proposition « Omnibus » visant à simplifier la réglementation fiscale et les produits énergétiques** (lien) et communiqué de presse. L'un des éléments centraux de cette

proposition est la suppression des retenues à la source sur les paiements transfrontaliers d'intérêts, de dividendes et de redevances entre entreprises de l'UE. Elle introduit également une norme minimale commune pour le traitement fiscal des investissements dans des actifs corporels liés à la R&D. La proposition simplifie l'interaction entre la réglementation relative aux sociétés étrangères contrôlées et le cadre de fiscalité minimale (Pilier 2), ainsi que la refonte de la DAC.

AcE nous a transmis le résumé suivant :

*Veuillez noter que la Commission européenne (CE) vient de publier à la fois la **refonte de la DAC** (lien ici, annexes comprises) et la **taxe omnibus** (lien ici, annexe comprise). Vous trouverez également ces documents, ainsi que tous les autres liens et documents d'accompagnement, ici.*

Quant à la position initiale sur ces propositions, elle attire l'attention sur la question de la responsabilité des conseillers fiscaux dans le cadre de la DAC 6, qui attribue la responsabilité de signaler les mécanismes transfrontaliers de planification fiscale agressive aux intermédiaires et aux assujettis. L'AcE demande que cette responsabilité soit limitée aux assujettis (lien vers les commentaires de l'AcE).

Investissements privés dans les cabinets d'audit

Ce sujet a été abordé lors de la réunion plénière du CEAOB du 30 juin. Le compte-rendu publié sur LinkedIn indique qu'une présentation a été faite par une autorité probablement irlandaise, puisque les comptes-rendus des sous-groupe d'inspection du 18 juin précisent que les autorités irlandaises et néerlandaises ont fait une présentation sur ce sujet et que les premières ont présenté un cas.

Ce sujet a également été abordé lors d'une réunion du CEAOB avec le Conseil de stabilité financière (FSB), notamment en ce qui concerne le capital-investissement et les nouvelles technologies.

Loi sur la résilience opérationnelle numérique – DORA

L'AcE nous confirme que les auditeurs ne seront pas inclus dans le champ d'application de la loi DORA, du moins pour l'instant. Une révision formelle de la mise en œuvre doit avoir lieu en 2028, et ce débat pourra alors être rouvert.

Suivi des initiatives liées à l'audit et à l'assurance dans d'autres pays

Allemagne

- Rapport annuel du **WPK** comprenant : Contrôle qualité – Rapport annuel 2025 – Focus sur les contrôles qualité des « Big Four » et des dix entreprises suivantes (« Next Ten ») ; Surveillance professionnelle – Rapport annuel 2025 : le nombre de sanctions a légèrement augmenté.

France

- **HackAudit 2026** : la CNCC lance la 7e édition de son concours étudiant dédié à l'intelligence artificielle dans l'audit (lien).
- **H2A Vademecum sur les sanctions**, qui reprend les principes essentiels issus des différentes sources, du H3C (devenu par la suite H2A) et des cours d'appel.
- Levée du secret professionnel concernant les questions liées à l'inspection générale des affaires sociales.

Pays-Bas

- Rapport sur la diversité au sein des cabinets membres de **la NBA** (lien).

Royaume-Uni

- **La FRC** actualise les normes d'audit afin d'alléger la charge administrative liée aux rapports et d'améliorer la transparence. Il s'agit des normes NIA 700, NIA 701 et 720. La FRC estime que les rapports d'audit sont de plus en plus longs et de moins en moins compréhensibles ; c'est pourquoi, comme l'indique le communiqué de presse, les exigences superflues sont supprimées, l'accent étant mis sur les aspects les plus utiles pour les investisseurs. *La proposition de norme concerne plutôt les « add-ons » britanniques (en particulier dans le cas de la norme NIA 700)*.
- **Le Financial Reporting Council (FRC)** a publié des modifications de sa *procédure d'application en matière d'audit* (AEP) afin de la moderniser.

États-Unis

- Processus de consultation des cabinets **par** le **PCAOB** : ce nouveau processus permettra aux cabinets d'adresser directement leurs questions au personnel du PCAOB et de recevoir des avis informels de ce dernier concernant la mise en œuvre des nouvelles normes et l'application des normes existantes.
- Le **PCAOB** a lancé une consultation publique afin de permettre aux parties intéressées de faire part de leur point de vue sur les domaines potentiels sur lesquels axer l'élaboration des normes. Le PCAOB sollicite également des commentaires sur son approche générale en matière d'élaboration des normes, à la lumière des propositions de la SEC concernant les rapports semestriels.
- Le **PCAOB** a soumis à consultation des modifications mineures apportées à la norme QC 1000, « *A Firm's System of Quality Control* », ainsi qu'aux normes d'information et aux formulaires associés.

Autres actualités en matière d'audit et d'assurance

- La Commission européenne publie la consultation intitulée « Crypto asset markets – evaluation of the EU legal framework » (Marchés des crypto-actifs – évaluation du cadre juridique de l'UE). Cette consultation est ouverte jusqu'au 30 septembre. Les commissaires aux comptes ont des obligations spécifiques découlant du règlement MICA, bien que la consultation s'adresse au grand public.
- **L'AcE** a publié un document d'information sur le Point d'accès unique européen (ESAP).

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

En matière de développement durable

ESRS et VSME

Comme nous l'avons indiqué dans un Express, *la Commission a adopté les ESRS révisés ainsi qu'une norme relative à la communication volontaire d'informations sur le développement durable*. Note de l'EFRAG (lien). Elle inclut les ESRS révisés ainsi qu'une norme destinée aux entreprises ne relevant pas du champ d'application mais qui doivent communiquer des informations ou souhaitent le faire à titre volontaire. L'acte délégué de la Commission, qui est soumis au contrôle réglementaire du Parlement et du Conseil pendant deux mois, prolongeables à quatre, ne s'écarte pas de manière significative des propositions de l'EFRAG, bien qu'il comporte certaines modifications qui doivent encore être analysées.

N-EU ESRS Normes applicables aux groupes hors UE

Bien qu'elles n'aient pas encore été publiées, l'EFRAG et l'AcE sont impliqués dans ce projet sur lequel l'EFRAG devrait lancer une consultation après l'adoption des ESRS par la Commission. En attendant :

- **L'EFRAG** recherche des volontaires pour mener des essais sur le terrain auprès de groupes situés en dehors de l'UE : ESRS pour les entreprises de pays tiers - Field Test Call for Expression of Interest.
- Par ailleurs, **l'AcE** a adressé une lettre à la Commission européenne afin de lui faire part des points les plus importants relevés dans le projet actuel.

Taxonomie

Comme indiqué ci-dessus, les autorités européennes (AEMF, ABE et AEPEI) mènent une consultation sur la simplification de certains aspects spécifiques ayant une incidence sur leurs responsabilités.

Autres

- **L'EFRAG** publie une carte mise à jour des outils numériques, des plateformes et des initiatives disponibles pour permettre aux PME de communiquer des informations sur le développement durable.
- Condamnation de TotalEnergies pour avoir omis les émissions de scope 3 dans son rapport obligatoire au titre de la loi française sur la surveillance (lien).

En matière d'information financière

- **L'EFRAG** publie son « State of Play 2026 ».
- **L'EFRAG** publie son évaluation sur la possibilité de créer un modèle volontaire d'ESAP pour les PME et les start-ups.
- Rapport annuel 2025 de **l'AEMF**.
- **L'ARC** a voté en faveur de l'adoption de la norme NICC 19 « *Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures* ».

- **IASB** compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur la connectivité.

AUTRES SUJETS

Blanchiment d'argent

L'AMLA résume les messages clés de sa première conférence, qui a compté sur l'intervention de Javier Zarzalejos, député européen et président de la commission LIBE, qui a souligné l'importance du secteur non financier dans la lutte contre la criminalité financière, car les réseaux criminels peuvent utiliser des entreprises et des services professionnels légitimes pour blanchir des fonds. Il a également fait remarquer que les différences en matière de surveillance et de réglementation entre les pays créent des vulnérabilités dans les affaires transfrontalières.

L'AcE répond à la consultation de l'AMLA concernant les normes techniques d'application des exigences imposées aux groupes, dans laquelle sont soulignées des préoccupations relatives aux aspects pratiques et juridiques de la mise en œuvre des propositions pour les auditeurs et autres professionnels hors du secteur financier qui exercent leur activité par le biais de réseaux de cabinets indépendants.

28th Regime

Nouvelle publication de **l'AcE** sur ce sujet : *fiche d'information sur le 28th regime* et réponse à la consultation de la CE.

Autres actualités

- *New Commission guidance will make it easier to transfer ownership of SMEs* (lien).

Présence internationale de l'ICJCE

Au cours de cette période, les réunions suivantes ont eu lieu :

- Réunion du comité exécutif **d'Accountancy Europe**, pour débattre sur la stratégie à long terme de cette organisation.
- Forum de coordination des membres **d'Accountancy Europe** : au cours duquel nous sommes informés de l'avancement des processus législatifs les plus importants.
- Réunions du Sounding Board de **Business Europe** pour aborder des aspects importants liés à l'information financière.
- Réunion quadripartite à Madrid avec des membres **d'AcE**, afin de débattre sur l'évolution de différents sujets touchant à la profession dans les pays respectifs.